



BAIL PROFESSIONNEL loi de robien

Par **olilymary**, le **25/09/2014 à 16:10**

Bonjour,rnrnJ'ai acheté un appartement en mai 2006 sous la loi de Robien, j'ai trouvé un locataire pour l'appartement qui le prendra en bail professionnel (osthéo), je voulais savoir si cela aurait une incidence sur mes impôt? Merci

Par **moisse**, le **25/09/2014 à 19:54**

Bonsoir,rnLe dispositif De robien suppose que le locataire fasse se résidence principale du bien loué.rnCela me parait donc incompatible avec un bail professionnel.rnMais le risque est important pour vous, aussi je ne saurais trop vous conseiller d'adresser un courrier électronique à votre centre des impôts intitulé "rescrit fiscal" et exposer votre demande.rnLe contrôleur vous répondra très rapidement, de 24 à 72h et sa réponse engage l'administration.

Par **clemacie**, le **23/11/2014 à 21:26**

Bonjour,Je me pose la même question avec bail profesionnel ou habitation ou mixte. Qu'avez-vous conclu finalement ? merci pour votre aide. Cdt